

## MARDI 3 JUILLET 2018

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue à la salle communautaire au 2451, rue Camirand, à Sainte-Angèle-de-Prémont, le 3 juillet deux mille dix-huit (2018), à dix-neuf heures (19h.)

À laquelle sont présents, madame la Mairesse Barbara Paillé,

Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Marie-Claude Lafond	siège no 1
Doris Jetté	siège no 2
Julie Bibeau	siège no 3
Murielle L. Lessard	siège no 4 Absente
Denis Bergeron	siège no 5 Absent
Georges Lysight	siège no 6

Tous membres du conseil formant quorum.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à dix-neuf heures (19 h), sous la présidence de madame Barbara Paillé, mairesse.

Monsieur Jean Charland, directeur général, ainsi que madame Isabelle Plante, directrice générale adjointe sont présents à la séance.

124-07-18

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 juin 2018.
3. Correspondance : Aucune correspondance.
4. **Période de questions**
5. **ADMINISTRATION**
  - 1) Adoption des dépenses.
  - 2) Rapport du directeur général sur les recettes et dépenses au 30 juin 2018.
  - 3) Entente intermunicipale ayant pour objet de maintenir les activités et opérations de la Régie d'Aqueduc de Grand-Pré.
  - 4) Régie d'Aqueduc : Mandat au DG et mairesse.
  - 5) Municipalité de Yamachiche : Débits additionnels.
  - 6) MRC de Maskinongé : Règlement 260-18.

- 7) Infotech : Offre de service Sygem Requêtes.
6. SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 1) Service Incendie : Transfert budgétaire.
7. TRANSPORT/VOIRIE
- 1) Canadien National : Engagement financier.
- 2) Canadien National : Demande de correctifs.
- 3) Ouverture des soumissions pour asphaltage du rang Waterloo.
- 4) Ouverture des soumissions pour fossé du rang Waterloo.
- 5) Ouverture des soumissions tuyaux pour fossé du rang Waterloo.
- 6) Résolution décrétant les travaux de voirie-Rang Waterloo.
- 7) Résolution décrétant les travaux de fossés Rang Waterloo.
8. URBANISME
9. ENVIRONNEMENT
10. LOISIRS ET CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE
- 1) Fête au Village : Demande de permis de boisson.
- 11) AFFAIRES NOUVELLES :
- 1) Rapport de la représentante de la Régie d'Aqueduc.
- 12) Période de questions
- 13) Clôture de la session

125-07-18

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 JUIN 2018

Considérant que chacun des membres du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance du 4 juin 2018.

Il est proposé par Madame la conseillère Julie Bibeau appuyé et résolu que le procès-verbal de la séance du 4 juin 2018 tel que rédigé soit adopté.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

PÉRIODE DE QUESTIONS

ADMINISTRATION

126-07-18

ADOPTION DES DÉPENSES.

Il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont décrète le paiement des dépenses d'administration courantes représentées par les chèques numéros 201800251 à 201800301 inclusivement totalisant un montant de 87 786,46 \$ et les salaires de juin 17 708,92\$ telles que détaillées à l'annexe (A) ci jointe.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**127-07-18**      **RAPPORT DU SEC-TRÉS SUR LES RECETTES ET DÉPENSES AU 30 JUIN 2018**

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Lafond appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du rapport financier sur les activités financières de la municipalité pour la période du 01 janvier au 30 juin 2018.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**128-07-18**      **ENTENTE INTERMUNICIPALE AYANT POUR OBJET DE MAINTENIR LES ACTIVITÉS ET OPÉRATIONS DE LA RÉGIE D'AQUEDUC DE GRAND-PRÉ.**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont, d'une part prend connaissance de « *L'entente intermunicipale ayant pour objet de maintenir les activités et opérations* » de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré. D'autre part, le conseil adopte ladite entente.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**129-07-18**      **RÉGIE D'AQUEDUC : MANDAT AU DG ET MAIRESSE.**

**CONSIDÉRANT QUE** la modification de « *L'entente intermunicipale ayant pour objet de maintenir les activités et opérations* » de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré doit être signée par le maire et le directeur général de chacune des municipalités membres ;

**POUR CES MOTIFS :**

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que les membres du conseil de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont mandatent Madame Barbara Paillé, mairesse et Monsieur Jean Charland, directeur général à signer pour et au nom de la municipalité « *L'entente intermunicipale ayant pour objet de maintenir les activités et les opérations de la Régie d'aqueduc de Grand Pré* » modifiée.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**130-07-18**      **MUNICIPALITÉ DE YAMACHICHE : DÉBITS ADDITIONNELS.**

Il est proposé par Madame la conseillère Julie Bibeau appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du courrier de la municipalité de Yamachiche concernant l'alimentation supplémentaire en eau potable – débits additionnels.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

131-07-18

**MRC : RÈGLEMENT 260-18.**

**Objet : Approbation du règlement #260-18 de la MRC de Maskinongé décrétant l'achat d'un immeuble, des travaux d'amélioration locative et pourvoyant à l'appropriation des deniers nécessaires pour en défrayer le coût et procéder à un emprunt à long terme n'excédant pas un million six cent cinquante mille dollars (1 650 000 \$)**

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'achat d'un immeuble et de faire des travaux d'amélioration locative;

Considérant qu'un emprunt est nécessaire pour réaliser cet achat et faire des travaux d'amélioration locative;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame la conseillère Julie Bibeau appuyé et résolu que le conseil de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont approuve le règlement numéro 260-18, intitulé :

*RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'ACHAT D'UN IMMEUBLE, DES TRAVAUX D'AMÉLIORATION LOCATIVE ET POURVOYANT À L'APPROPRIATION DES DENIERS NÉCESSAIRES POUR EN DÉFRAYER LE COÛT ET PROCÉDER À UN EMPRUNT À LONG TERME N'EXCÉDANT PAS UN MILLION SIX CENT CINQUANTE MILLE DOLLARS (1 650 000 \$)*

lequel a été adopté par le conseil de la MRC de Maskinongé le 13 juin 2018, sous le numéro 178/06/18, tel que soumis.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

132-07-18

**INFOTECH : OFFRE DE SERVICE SYGEM REQUÊTES.**

Considérant que Infotech a fait une offre de service pour le module Requête;

Considérant que ce module est un outil de gestion intégré au rôle d'évaluation qui permet de contrôler les requêtes et les plaintes reçues tout en optimisant le travail pour éviter les pertes de temps;

Considérant que le coût est de 1 500,00\$ pour la première licence et 400,00\$ pour les postes additionnels plus taxes;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont mandate M. Jean Charland à faire l'achat du module Requête.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

## SÉCURITÉ PUBLIQUE

133-07-18

### SERVICE INCENDIE : TRANSFERT BUDGÉTAIRE.

Considérant que l'achat de coffre en aluminium a été fait pour le camion-citerne;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Lafond appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont accepte la dépense au montant de 2 532,67\$ incluant les taxes et autorise le transfert budgétaire du poste 02-220-00-454 Formation incendie à 03-010-00-650 Acquisition d'immo. Incendie.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

## TRANSPORT/VOIRIE

134-07-18

### CANADIEN NATIONAL : ENGAGEMENT FINANCIER.

Il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance de l'estimation du coût des travaux correctifs au point milliaire 7138 du rang Paul-Lemay dans le but de faire une demande de subvention auprès du Ministère des transports. De plus, la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont s'engage à défrayer les coûts liés au projet en attendant le remboursement de la subvention s'il y a lieu.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

135-07-18

### CANADIEN NATIONAL : DEMANDE DE CORRECTIF.

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Lafond appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont réitère sa demande auprès du CN afin d'apporter les correctifs nécessaires du passage à niveau point milliaire 7212 du rang Augusta pour la protection des utilisateurs.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

136-07-18

### OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR ASPHALTAGE DU RANG WATERLOO.

Considérant la demande de soumissions pour l'asphaltage du rang Waterloo;

Considérant que la municipalité a reçu 4 soumissions;

Construction et Pavage Portneuf	177 953.99\$
Pavage JD inc.	184 340.00\$
Normand Majeau	185 800.75\$
Maskimo construction inc.	197 923.71\$

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance du résultat de l'ouverture des soumissions qui s'est tenue le 3 juillet 2018 en la salle municipale. D'autre part, le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont, sur

recommandation de l'ingénieur, accepte la soumission la plus basse et conforme soit Construction et Pavage Portneuf au montant de 177 953.99\$ incluant les taxes.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

137-07-18

**OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR LE FOSSÉ DU RANG WATERLOO.**

Considérant la demande de soumissions pour le fossé du rang Waterloo;

Considérant que la municipalité a reçu 2 soumissions : Excavation Arseneault au montant de 99 430.38\$ et Excavation Bernard Lessard inc. au montant de 93 434.84\$;

Il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance du résultat de l'ouverture des soumissions qui s'est tenue le 3 juillet 2018 en la salle municipale. D'autre part, le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont, sur recommandation de l'ingénieur, accepte la soumission la plus basse et conforme soit Excavation Bernard Lessard inc au montant de 93 434.84\$ incluant les taxes.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

138-07-18

**OUVERTURE DE SOUMISSIONS TUYAUX POUR FOSSÉ RANG WATERLOO.**

Considérant la demande de soumissions pour des tuyaux du fossé du rang Waterloo;

Considérant que la municipalité a reçu 3 soumissions;

MEI inc.	48 135.72\$
Réal Huot inc.	70 930.38\$
Emco	40 028.55\$

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Lafond appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance du résultat de l'ouverture des soumissions qui s'est tenue le 3 juillet 2018 en la salle municipale. D'autre part, le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont, sur recommandation de l'ingénieur, accepte la soumission la plus basse et conforme soit EMCO au montant de 40 028.55\$ incluant les taxes. Le financement sera fait à même le fonds des sablières.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

139-07-18

**RÉSOLUTION DÉCRÉTANT LES TRAVAUX DE VOIRIE-RANG WATERLOO.**

Considérant que le Conseil municipal désire faire des travaux de voirie sur le rang Waterloo;

Considérant que la soumission la plus basse, est sortie au montant de 177 953.99\$ de Construction Portneuf;

Considérant qu'un montant est à prévoir pour les essais de compaction, le coût des appels d'offres et la surveillance des travaux;

Considérant que ces travaux sont financés en totalité par le fonds des carrières et sablières pour la différence soit 177 953.99\$ plus l'ingénieur et les essais de compaction;

Considérant qu'en vertu de la Loi sur les travaux municipaux (Article 2) la municipalité peut décréter des travaux par résolution du Conseil;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance du résultat des soumissions pour les travaux de voirie sur le Rang Waterloo. D'autre part, le Conseil décrète les travaux suivants :

**Rang Waterloo : travaux à réaliser ( $\pm 700$  m. lin.) :**

- Préparation du chantier et pose des panneaux de signalisation;
- Scarification du pavage;
- Transport et disposition du matériel excavé dans un rayon de 5 km;
- Rechargement des accotements avec de la pierre MG20, transport, fourniture, mise en place et compaction;
- La préparation avant pavage;
- La pose de l'enrobé bitumineux (ESG-14, taux de pose, 120 Kg/m<sup>2</sup>, Classe de bitume PG 58-34) pour les accotements;
- La pose de l'enrobé bitumineux (ESG-14, taux de pose, 120 Kg/m<sup>2</sup>, Classe de bitume PG 58-34) pour la chaussée;
- La réfection des accotements sur une largeur minimale de 500 mm (20") de chaque côté du rang avec de l'asphalte recyclé;
- La réfection des entrées charretières affectées par les travaux avec de la pierre MG20;
- Pose des pastilles de prémarquage;
- Finition du chantier;
- Durée des travaux : 3 semaines consécutives;
- Fin des travaux : Les travaux doivent être terminés pour le 31 août 2018.

De plus, un budget de 4000.00\$ plus taxes pour les essais de compaction plus le coût des devis et documents d'appels d'offre pour 1500\$ et le suivi des travaux pour un montant de 6500\$ plus taxes. Le tout conformément au devis de l'Ingénieur Monsieur Ghyslain Lambert sous le numéro STA180611 juin 2018. Le financement sera fait à même le fonds des carrières et sablières.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

140-07-18

**RÉSOLUTION DÉCRÉTANT LES TRAVAUX DE FOSSÉS RANG WATERLOO.**

Considérant que le Conseil municipal désire faire des travaux de voirie-fossés sur le rang Waterloo;

Considérant que la soumission la plus basse, est sortie au montant de 93 434.84\$ pour des travaux de fossés sur le Rang Waterloo;

Considérant qu'un montant est à prévoir pour les essais de compaction, le coût des appels d'offres et la surveillance des travaux;

Considérant que ces travaux sont financés en totalité par le fonds des carrières et sablières pour la différence soit 93 434.84\$ plus l'ingénieur et les essais de compaction;

Considérant qu'en vertu de la Loi sur les travaux municipaux (Article 2) la municipalité peut décréter des travaux par résolution du Conseil;

En conséquence, il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance du résultat des soumissions pour les travaux de voirie sur le Rang Saint-Waterloo. D'autre part, le Conseil décrète les travaux suivants :

**RANG WATERLOO, travaux à réaliser (longueur +/- 1600 m. lin :**

- Préparation du chantier et signalisation;
- Nettoyage des fossés et des accotements avant la mise en place des conduites;
- Chargement, transport et disposition du matériel excavé dans un rayon de 10 km;
- Enlèvement des vieux ponceaux, débris de béton, blocs de béton, asphalte etc.;
- Chargement, transport et disposition des débris dans un endroit approprié;
- Mise en place des conduites dans le fond des fossés incluant le transport vers le chantier;
- Matériel, transport, mise en place de la membrane géotextile;
- Matériel, transport, mise en place et compaction de la pierre 14-20 mm;
- Matériel, transport, mise en place et compaction de la pierre 50-100 mm;
- Nettoyage et fin du chantier



- Durée des travaux : trois (3) semaines
- Fin des travaux : 15 août 2018

Type de matériaux utilisés :

- Membrane géotextile : Membrane TEXEL 7609 ou l'équivalent
- Conduites : Solflo Max perforé et enrobé, 375 mm de diamètre, cloche clip  
De plus, un budget de 4000.00\$ plus taxes pour les essais de compaction plus le coût des devis et documents d'appels d'offre pour 1500\$ et le suivi des travaux pour un montant de 6500\$ plus taxes. Le tout conformément au devis de l'Ingénieur Monsieur Ghyslain Lambert sous le numéro STA180912 juin 2018. Le financement sera fait à même le fonds des carrières et sablières.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**URBANISME**  
**ENVIRONNEMENT**

**LOISIRS, CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE**

**141-07-18**      **FÊTE AU VILLAGE : DEMANDE DE PERMIS DE BOISSON.**

Il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont mandate le directeur général à effectuer une demande de permis de boisson intérieur et extérieur auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux dans le cadre de la Fête au Village qui se déroulera le 25 août 2018.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**AFFAIRES NOUVELLES**

**142-07-18**      **RAPPORT DE LA REPRÉSENTANTE DE LA RÉGIE D'AQUEDUC.**

Madame la mairesse Barbara Paillé et représentante de la Régie d'Aqueduc nous fait un rapport verbal sur les activités de la Régie d'Aqueduc.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**143-07-18**      **CLÔTURE DE LA SÉANCE.**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame la conseillère Julie Bibeau appuyé et résolu de clore la présente séance à 19h10.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

---

**MAIRESSE**

---

**DIRECTEUR GÉNÉRAL ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

*Je, Barbara Paillé, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

**CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES**

Je soussigné, Jean Charland, secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont possède les fonds disponibles ou les possédera en temps opportun, pour couvrir les dépenses projetées ou engagées lors de la séance du 3 juillet 2018.

---

Jean Charland, g.m.a.  
Directeur général &  
Secrétaire-trésorier